Extrait N° 10 / du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 18 JANVIER 2008

L'an deux mil huit, le dix huit janvier, à dix huit heures, le conseil municipal de la Commune des AVIRONS, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Michel DENNEMONT, Maire.

NOTA :

Le Maire certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie le

que la convocation du conseil a été faite le 9 janvier 2008 et que le nombre des membres en exercice étant de 29, le nombre des membres présents est de 20.

Le Maire,

Présents : M. MONDON René - M. LESQUELIN Jean Hugues - Mme BAILLIF Line Rose – M. DENNEMONT Jean Daniel - M. ESCHYLE Gilles - M. BENARD Alex – Mme ZETTOR Jacqueline - Mme SERMANDE Philomène - Mme MEZINO Sylvaine - Mme MARA Simone – M. AARON Jean Marc – Mme MARCHAND Gladys - M. TOUPIN Jean René – Mme LAMOLY Viviane – Melle CADAS Virginie - Melle ROMAINSTAL Géraldine – Mme CADAS Isabelle – M. FRINGUE Mickaël - M. RIVIERE Lucien.

Absents : M. ABELARD Georges - M. HOARAU Alex – Mme GRONDIN Céline – Mme CADERBY Armande – M. FERRERE Eric - Mme GATELLE Marie Benoîte – M. DENNEMONT Nicolas.

Procuration : M. GRONDIN Jules a donné mandat à M. DENNEMONT Michel - M. RIVIERE Raphaël a donné mandat à Mme BAILLIF Line.

Secrétaire : Le Maire propose la candidature de Mme CADAS Isabelle comme secrétaire de séance. Conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales et à l'unanimité, Mme CADAS est désignée pour en assurer les fonctions.

& &
&

AFFAIRE N° 10 / Réalisation de la cuisine centrale
- Révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement

Le conseil municipal est appelé à se prononcer sur une révision de l'autorisation de programme et de crédits de paiement mise en place pour la **réalisation de la cuisine centrale** par délibération en date du 21 septembre 2007.

…/…

MAIRIE DE SAVIRONS

Le prévisionnel de dépenses est le suivant :

Montant de l'opération :	2 733 166.56
Montant réalisé en 2007 :	50 609.42
Montant porté en restes à réaliser 2007 :	85 875.29

Reste sur l'opération :	**2 596 681.85**

Il est proposé de porter ce montant en autorisation de programme (correspond aux marchés de travaux attribués et au prévisionnel en mobilier) soit l'autorisation de programme et de crédits de paiement suivante :

• Autorisation de programme : 2 596 681.85 €
• Montant des crédits de paiements :
. En section d'investissement du budget Ville
. Dépenses
Chap. 23 – Immobilisations en cours
. Art. 2313-F.251 – Construction
. Exercice 2008 + 1 500 000.00 €
. Exercice 2009 + 1 096 681.85 €

Le conseil municipal est invité à se prononcer.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

• décide de voter le nouveau dispositif d'autorisation de programme et de crédits de paiements de l'opération **« réalisation de la cuisine centrale»,** tel que proposé

• autorise l'inscription du crédit de paiement au Budget Primitif 2008.

Et les membres ont signé.

Pour expédition conforme,

Le Maire,

MAIRIE DES AVIRONS